

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Atelier du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie
sur le thème « Femmes, paix et sécurité : une urgence politique »**

Mercredi 11 mars 2026 – Siège de l'Onu, à New-York

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant de la République
Démocratique du Congo,

Madame la Secrétaire générale adjointe des Nations unies,

Madame la Présidente du Réseau des femmes de l'Assemblée Parlementaire de
la Francophonie, chère Viviane Teitelbaum,

Mesdames et Messieurs les parlementaires et ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

« Quand les femmes dirigent, la paix suit. »

Ce slogan des Nations unies résume l'esprit et la lettre de **la Résolution 1325**.

Une résolution historique, adoptée à l'unanimité, en l'an 2000, par le Conseil de Sécurité des Nations unies, à quelques pas de nous.

Depuis, l'**Agenda « Femmes, Paix et Sécurité »** s'est structuré. Dix résolutions onusiennes ont bâti une architecture normative robuste — pour mieux protéger les femmes dans les conflits et les associer aux négociations de paix.

Mais plus de 25 ans après, le bilan est contrasté.

Certes, en juillet 2025, 113 pays sont désormais dotés d'un plan d'action dédié. La protection des femmes est aussi inscrite au cœur des opérations de maintien de la paix – je pense, pour notre espace francophone, à la **MINUSCO**. De plus, le nombre d'accords de paix incluant la dimension de genre a progressé, pour atteindre 22 %.

Et pourtant, nous butons toujours sur ce paradoxe : **les femmes subissent la guerre, mais les hommes négocient la paix.**

Ainsi, en 2023, deux fois plus de femmes ont été tuées dans des conflits armés par rapport à l'année précédente, et les cas de violence sexuelle liés aux conflits ont augmenté de 50%.

Dans le même temps, les femmes ne représentent que 9 à 10 % des négociateurs de paix. C'est une aberration éthique, diplomatique et stratégique. Car lorsque les femmes sont associées aux pourparlers, la probabilité qu'un accord tienne au moins quinze ans augmente de 35 %.

**

Mais j'ajouterais également : quand ce sont des parlementaires qui négocient la paix, l'efficacité est aussi décuplée !

Pourquoi ? Parce que la diplomatie parlementaire possède une force singulière.

C'est une diplomatie de parlement à parlement, de peuple à peuple, qui permet de maintenir les fils du dialogue quand il semble rompu. C'est aussi une diplomatie proche des citoyens que nous représentons. Proche des sociétés civiles. Et donc naturellement très attentive à la dimension de genre. **Toute diplomatie féministe est donc aussi, fondamentalement, une diplomatie de paix et de sécurité.**

Cette diplomatie parlementaire, féministe et francophone, nous en avons déployé le potentiel ensemble, lorsque le **Réseau des femmes parlementaires** s'est réuni à nouveau à Paris, au sommet de l'APF, à l'Assemblée nationale et au Sénat, en juillet.

Sous la présidence de Viviane Teitelbaum que je salue, notre Réseau y a adopté **une résolution** incitant les États à se doter ou à renforcer leurs plans d'actions nationaux concernant l'agenda onusien « Femmes, paix, et sécurité » ; et à inscrire dans leur droit interne les normes internationales contre les violences sexuelles.

Et nous ne nous contentons pas de voter des textes. Pour assurer l'effectivité de ces recommandations, notre Réseau déploie également des activités de coopération et de formation très concrètes à destination des parlementaires, en partenariat avec l'OIF.

Depuis juillet, notre diplomatie parlementaire, féministe et francophone, a créé un véritable effet d'entraînement, **comme le démontre l'Appel de Kigali**, adopté en novembre dernier sous l'égide de l'OIF. Dans cet appel, les ministres des États membres ont réaffirmé leur volonté de renforcer la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

En somme, quand les parlements tracent la voie, les gouvernements marchent dans leurs pas. Cela nous montre la nécessité pour nous, parlementaires, de contrôler nos exécutifs, même quand il s'agit de politique extérieure. Surtout quand il s'agit de politique extérieure.

**

Mais au-delà des 140 millions de femmes francophones, c'est pour les plus de 4 milliards de femmes dans le monde que nous devons agir. Avec le soutien de notre Délégation aux droits des femmes et de sa présidente Véronique Riotton — que je salue — nous construisons ainsi une **diplomatie parlementaire féministe à l'échelle mondiale**, par des formats de dialogue flexibles et innovants.

Comme nous l'avons fait en mars 2024, à Paris, avec le tout premier **Sommet des Présidentes d'Assemblées**. Avec 25 de mes homologues, nous avons adopté une déclaration ambitieuse qui, dans sa déclaration finale, insistait sur cette priorité : mettre en œuvre l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » dans nos pays respectifs.

**

Dans ce combat mondial, la France se doit bien sûr d'être exemplaire. Et c'est pourquoi la **diplomatie féministe française**, dans sa stratégie dédiée, a placé l'agenda « **Femmes, paix et Sécurité** » en son cœur.

Avec son troisième plan d'action national, la France a ainsi mobilisé des centaines de millions d'euros et mené de **nombreux projets avec l'ONU**, en RDC, au Liban, en Jordanie ou en Moldavie. Concrètement, nous finançons la protection des femmes contre les violences, leur autonomisation économique, et la formation de femmes officiers aux opérations de maintien de la paix.

Notre diplomatie, c'est aussi le refus implacable **de l'impunité**. La France soutient ainsi activement la **Cour pénale internationale** – dont nous sommes le 3^e plus important donateur mondial – pour que les crimes sexuels soient intégrés dans les enquêtes et poursuites.

La France agit aussi pour que soient concrètement documentées et recueillies, sur le terrain, les preuves de crimes sexuels lors des conflits armés. C'est ce que nous avons fait en coopération **avec l'Ukraine**, en envoyant à Boutcha et dans la région de Kharkiv, en 2022, **des équipes d'enquête** de médecins légistes et de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Nous avons également fait don à l'Ukraine de **deux laboratoires mobiles d'analyse ADN**.

Plus largement, la France est l'un des premiers soutiens mondiaux aux **associations féministes**, avec 250 millions d'euros sanctuarisés jusqu'en 2027, grâce à notre Fonds de soutien aux organisations féministes.

Désormais, la France s'apprête à déployer son **4^e plan pour l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité »**. Ce plan, qui courra jusqu'en 2030, s'articulera autour de cinq piliers : la participation des femmes, la prévention et la protection face aux violences genrées, la lutte contre l'impunité, et la promotion de cet Agenda dans toutes nos politiques extérieures. Il intégrera également les défis du XXI^e siècle comme les dérèglements climatiques ou l'IA. Ce Plan a été aussi conçu sur une démarche inclusive, associant la société civile et les priorités formulées par les parlementaires.

**

Mais face à **l'internationale réactionnaire** et masculiniste, comme face à la brutalisation de l'ordre international, nous devons renforcer notre action.

C'est tout l'objet du **rapport sur la diplomatie féministe** publié par notre **Délégation**, pour lequel mes collègues Marie-Noëlle Battistel et Guillaume Gouffier Valente ont tenu la plume.

Je citerai ici une de leurs recommandations qui nous tient à cœur : notre rapport plaide pour que la France reconnaisse juridiquement **la notion d'apartheid fondée sur le genre**.

Une proposition de résolution a été déposée en ce sens par notre Délégation. Je souhaite qu'elle soit examinée et adoptée.

Ce serait en effet envoyer un double message : un signal de fermeté aux régimes qui bafouent les droits fondamentaux des femmes, et un signal et de solidarité indéfectible à toutes nos sœurs opprimées.

Je pense ici, notamment, à nos sœurs **d’Afghanistan** - un pays où les femmes sont devenues des ombres sur leur propre terre. Où elles n’ont plus ni droits, ni paix, ni sécurité.

C’est en leur soutien que l’Assemblée nationale a déjà voté une résolution « *pour condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes* ». Ce texte, nous l’avons d’ailleurs voté à l’unanimité dans un hémicycle pourtant fragmenté : c’est la preuve que pour les femmes, pour les droits universels, il n’y a plus de clivages.

Nous n’oublions pas non plus nos **sœurs iraniennes** : pour elles aussi, l’Assemblée nationale a adopté, à l’unanimité, une résolution condamnant l’oppression et la terreur imposées par un régime aux abois.

De l’Afghanistan à l’Iran, de l’Ukraine au Soudan, dans toutes les zones de conflit, une évidence doit s’imposer : la paix et l’avenir des sociétés doivent se construire avec et pour les femmes. Et nos Parlements par leurs votes, leurs engagements, doivent redoubler de soutien pour cette cause universelle.

**

Mes chers collègues, oui, **il nous faut des lois. Il nous faut des résolutions. Mais pour que la réalité bascule sur le terrain, il nous faut surtout plus de femmes aux commandes.**

Plus de femmes négociatrices de paix. Plus de femmes politiques – et notre Assemblée Parlementaire de la Francophonie est exemplaire, avec Nathalie Roy, première vice-présidente, et avec vous, chères Viviane Teitelbaum et Amélia Lakrafi.

Mais puisque nous parlons de sécurité : il nous faut aussi **plus de femmes dans nos forces armées**. Sur ce sujet aussi, nous devons être en pointe.

Notre ministère des armées s'efforce de l'être et met ainsi en œuvre la loi du 19 juillet 2023 sur la parité dans la haute fonction publique. Et le bilan est là : pour la 4^e année consécutive, le ministère des armées a dépassé les objectifs avec un taux de primo-nominations à ses emplois supérieurs de 42,1 %.

Nos deux ministres chargées des armées sont aussi deux femmes, Catherine Vautrin et Alice Rufo – mais elles sont seulement les 4^e et 5^e femmes ministres des armées dans notre histoire !

Notre armée est aussi l'une des plus **féminisées** au monde... cependant, avec **17,3 %** de femmes dans nos rangs, contre près de 13 % en moyenne dans les autres armées de l'OTAN, il est clair que nous avons tous encore beaucoup de marge de progression !

En somme, si le plafond de verre est fissuré, il est loin d'être brisé. Nous attendons toujours la première femme **Cheffe d'État-Major des Armées** – alors qu'une femme a déjà occupé ce poste en Slovaquie, en Jamaïque ou au Canada.

Quant au sein même de l'Assemblée nationale, au sein de la Commission de la Défense, sur 72 membres, nous ne comptons que 25 femmes. À l'inverse, dans notre Délégation aux droits des femmes, nous ne comptons que 5 hommes sur 35 membres !

Alors répétons-le : la paix et la sécurité ne sont pas des sujets « d'hommes », pas plus que la parité ou les affaires sociales ne sont des affaires de « femmes ».

**

Mesdames, Messieurs, Nous sommes des femmes de pouvoir. Et donc de devoir.

Le chemin de l'égalité, de la paix, de la sécurité, est long et sinueux. Mais chaque résolution votée, chaque coalition bâtie, chaque femme formée, le raccourcit.

Alors, pour continuer à avancer, plaçons-nous dans le sillage d'une grande dame de l'Amérique et des Nations unies, Eleanor Roosevelt, immense artisane de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

Elle nous disait : « *Il ne suffit pas de parler de la paix. Il faut y croire. Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut y travailler.* » Alors, mesdames, messieurs, au travail !